## **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

## DECRET N° 2021- 0%4 /PRES portant nomination du Chef d'Etat-Major Général des Armées

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n°2021-0001/PRES du 05 janvier 2021 potant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n°2021-0627/PRES/PM du 300 uin 2021 portage attribution du portefeuille de la Défense Marionale et des Anciens Compartages;
- Vu le décret n°2021-0628/PRES/PM du 30 juin 2021 portant remaniement du Gouvernement;
- Vu le décret n°2021-0023/PRES/PM/SGG-CM du 1<sup>er</sup> février 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la loi n°074-60/AN du 03 août 1960 portant création de l'Armée Nationale;
- Vu la loi n°26-94/ADP du 27 mai 1994 portant organisation générale de la Défense Nationale et son modificatif n°007-2005/AN du 07 avril 2005 ;
- Vu la loi n°038-2016/AN du 24 novembre 2016 portant statut général des personnels des Forces Armées nationales ;
- Vu le décret n°2016-156/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation du Ministère de la défense nationale et des anciens combattants ;
- Vu le décret n°2016-157/PRES/PM/MDNAC du 08 avril 2016 portant organisation et fonctionnement de l'Etat-Major Général des Armées;
- Vu le décret n°2021-0906/PRES du 10 septembre 2021 portant délégation de pouvoir;
- Sur proposition du Ministre délégué auprès du Président du Faso chargé de la Défense nationale et des Anciens Combattants ;

## **DECRETE**

<u>Article 1</u>: Le Colonel-Major OUEDRAOGO Gilbert est nommé Chef d'Etat-Major Général des Armées. Article 2: Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 06 octobre 2021

Roch Marc Christian KABORE